

Protocole sanitaire

AMÉNAGEMENTS MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT



- > 15 élèves par classe maximum, moins si la salle ne permet pas de respecter le principe de 4 m² /élève.
- > Affectation d'une salle par groupe d'élève et affectation d'une place fixe à chaque élève.
- > Les salles de cours seront ventilées chaque jour après le départ des élèves.
- > Les salles seront désinfectées chaque jour.
- > Le nombre de personnes/élèves autorisés dans chaque lieu (salle de classes, toilettes, espaces divers) seront affichés à l'entrée de ces lieux. Une régulation sera assurée par des adultes de l'établissement, mais une surveillance constante est impossible. Il ressort donc de la responsabilité de chacun de la respecter, l'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de non-respect de cette consigne.



- > Organisation d'une temporisation des flux d'entrée et de sortie des élèves pour éviter les attroupements.
- > Matérialisation des espaces pour respecter les mesures de distanciation.
- > Mise en place d'un sens de circulation et d'une signalétique dans les couloirs pour éviter les croisements.
- > Organisation des temps de récréation en décalé et sur des lieux différents, de manière à ce que les élèves restent avec leur groupe.



- > Les sanitaires et lieux communs seront désinfectés chaque jour.
- > Mise à disposition de gel hydroalcoolique dans les salles de classe. L'utilisation se fait sur consigne et sous la surveillance d'un adulte de l'établissement.
- > Les sanitaires seront approvisionnés régulièrement en savon et papier sèche-main jetable.
- > Évacuation chaque jour des poubelles.



- > Des masques seront fournis aux enseignants/personnels. Le port du masque n'est pas obligatoire en salle de classe.
- > Chaque personnel se verra doté d'un kit : masques, lingettes désinfectantes lui permettant d'assurer l'hygiène de ses espaces de travail et outils de travail.



- > Pour les ½ pensionnaires, possibilité d'un repas au self, dans le respect des 4 m² /élève et des autres mesures sanitaires.



- > Information des élèves de l'ensemble des mesures sanitaires mises en place.

À LA CHARGE DES FAMILLES



> Avant l'envoi à l'établissement, les familles doivent veiller à vérifier l'état de santé de leur(s) enfant(s) : prendre la température de l'élève et le garder à domicile en cas de température supérieure à 37,8°. En cas de symptôme(s), ils doivent garder leur(s) enfant(s) à domicile.



> Les familles devront pouvoir se rendre disponibles pour venir chercher leur(s) enfant(s) dans les meilleurs délais si l'établissement le juge nécessaire.



> Être le relais auprès de leur(s) enfant(s) pour qu'ils respectent le protocole sanitaire. L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de non-respect de ces consignes.



> Les familles sont invitées à fournir un masque à leur(s) enfant(s), à défaut l'établissement en fournira provisoirement.

À LA CHARGE DES ÉLÈVES



> Lavage des mains obligatoire des élèves à l'arrivée à l'établissement, après chaque récréation, après chaque passage aux toilettes. Un approvisionnement suffisant des sanitaires en savon sera assuré. Un protocole de nettoyage des mains sera affiché dans les sanitaires.

> Le nettoyage de leur table sera effectué par les élèves grâce aux lingettes désinfectantes qui seront mises à leur disposition.



> Port du masque au sein de l'établissement, sauf dans la salle de classe où il n'est pas obligatoire.



> Respect des consignes écrites et orales du protocole sanitaire.



> Se signaler auprès d'un adulte de l'établissement en cas de sensation de chaleur, de toux, de fatigue, d'essoufflement.



> L'accueil des parents aux sein de l'établissement ne peut se faire que sur rendez-vous dans le respect des gestes barrières.

À LA CHARGE DES ADULTES (PERSONNELS ET ENSEIGNANTS)



> Respecter les consignes du protocole sanitaire.

> Faire respecter les consignes du protocole sanitaire.

2/2

Nom de l'élève :

Classe :

Fait à le

Signature des Parents :

Signature de l'élève :

